

# Fondation de droit public pour le Musée des beaux-arts

**CULTURE** A l'ancien député popiste Jean-Paul Dudt, qui s'interrogeait sur le statut juridique du futur Musée des beaux-arts, le Conseil d'Etat répond qu'il s'oriente pour ce musée de Bellerive vers une fondation de droit public, qui permettra de garantir le statut cantonal du patrimoine géré par le musée.